

Décision portant désignation en application de l'article R. 226-5 du code de justice administrative

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX,

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 226-5;

DECIDE:

ARTICLE 1er: Les membres des services du greffe dont les noms suivent, sont désignés pour exercer les fonctions de greffier d'audience et exécuter les actes de procédure à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- Mme Sarah CASTAIN, adjoint administratif,
- Mme Sandrine FERMIN, adjoint administratif principal de 2ème classe.
- M. Yoann JAMEAU, adjoint administratif principal de 2ème classe.
- Mme Carine LALITTE, adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Mme Marjorie LEMAIRE, adjoint administratif,
- M. Arnaud PONTACQ, adjoint administratif principal de 1ère classe,
- Mme Chirine POTTIER, adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Mme Hélène MALO, adjoint administratif principal de 1ère classe,
- Mme Lucie SIXDENIERS, adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Mme Marion VUILLERMET, adjoint administratif principal de 2ème classe.

ARTICLE 2: La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal et publiée sur le site internet de la juridiction.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2022

Cécile MARILLER